
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **SDC SEIGNEURIE STONEHAM PHASE 3B;**
(ci-après le « Bénéficiaire »)

c. **CONSTRUCTION S.M.B. INC.;**
(ci-après l' « Entrepreneur »)

et : **RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE INC. ÈS QUALITÉS
D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DU
PLAN DE GARANTIE DES BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS NEUFS DE L'APCHQ;**
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S16-011001-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que le Bénéficiaire se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté, avec dépens.

Montréal, le 29 mars 2016



Julie Houle
Greffière